

# Comptes annuels 2011



Voir plus loin,

**Pré**  
LA COLLECTIVE  
DE PRÉVOYANCE  
Depuis 1974



Voir plus loin, voir demain



# *Comptes annuels*

Rapport de l'organe de contrôle _____	2
Bilan au 31.12.2011 _____	3
Compte d'exploitation au 31.12.2011 _____	4
Annexe aux comptes arrêtés au 31.12.2011 _____	6

Au Conseil de fondation de  
**La Collective de Prévoyance - Copré, Genève**

Petit-Lancy, le 7 mai 2012

## Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion, des placements ainsi que des comptes de vieillesse de La Collective de Prévoyance - Copré pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements, ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions juridiques et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations, le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements, ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Blaise Wägli  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Ludovic Fiala  
Expert-réviseur agréé

## Annexe

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

BILAN	Index de l'annexe	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Placements</b>		<b>522'565'396.36</b>	<b>484'558'460.22</b>
Liquidités	64	68'708'213.29	44'729'689.32
Change à terme	65	41'249.00	1'111'315.00
Débiteurs	75	579'340.09	228'486.20
Obligations	64	121'754'908.30	110'788'372.18
Actions	64	91'612'298.08	99'876'820.17
Immobilier	64	236'154'913.00	224'348'943.00
Créances de cotisations des employeurs	67	3'714'474.60	3'474'834.35
<b>Compte de régularisation actif</b>	76	<b>1'452'037.29</b>	<b>1'905'305.60</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b><u>524'017'433.65</u></b>	<b><u>486'463'765.82</u></b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Dettes</b>		<b>97'106'876.13</b>	<b>115'180'449.39</b>
Prestations de libre passage et rentes		15'571'485.10	27'963'224.65
Banques / Assurances	78	0.00	487.45
Dettes hypothécaires	79	80'000'000.00	86'000'000.00
Autres dettes		1'535'391.03	1'216'737.29
<b>Compte de régularisation passif</b>	77	<b>1'900'413.94</b>	<b>1'943'396.84</b>
<b>Réserve de cotisations employeurs sans renonciation</b>	67	<b>3'436'376.10</b>	<b>3'866'230.10</b>
<b>Provisions non techniques</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Fonds libres des affiliés</b>	58	<b>630'617.06</b>	<b>634'090.51</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>420'923'196.75</b>	<b>362'316'817.85</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	52	341'128'756.85	303'283'118.25
Capital de prévoyance rentiers	54	71'057'423.90	50'844'649.60
Provisions techniques	56	8'737'016.00	8'189'050.00
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	63	<b>19'953.67</b>	<b>2'522'781.13</b>
<b>Capital de la fondation / Fonds libres / Découvert</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Situation en début de période		0.00	0.00
Excédent des produits / Excédent des charges (-)		0.00	0.00
<b>Total du passif</b>		<b><u>524'017'433.65</u></b>	<b><u>486'463'765.82</u></b>

<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>	Index de l'annexe	<b>2011</b>	<b>2010</b>
		CHF	CHF
<b>Cotisations, apports ordinaires et autres</b>		<b>50'687'946.20</b>	<b>50'722'135.85</b>
Cotisations des salariés	74	18'449'239.60	16'850'401.30
Cotisations des employeurs	74	26'570'155.00	26'773'281.80
Primes uniques et rachats		4'529'165.65	6'633'301.80
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur		1'032'214.30	384'175.80
Subsides du fonds de garantie		107'171.65	80'975.15
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>48'510'748.75</b>	<b>33'151'709.75</b>
Apports de libre passage	73	47'691'270.65	31'983'660.30
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce		819'478.10	1'168'049.45
<b><i>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</i></b>		<b>99'198'694.95</b>	<b>83'873'845.60</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-10'966'688.40</b>	<b>-7'713'334.00</b>
Rentes de vieillesse		-3'551'818.50	-3'159'621.65
Rentes de survivants		-345'160.90	-261'924.85
Rentes d'invalidité		-1'616'688.45	-1'252'168.70
Libération service cotisations		-1'050'195.95	-839'338.00
Prestations en capital à la retraite		-4'306'250.10	-2'197'661.80
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-96'574.50	-2'619.00
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-36'031'387.80</b>	<b>-57'714'619.70</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-31'815'492.55	-53'945'698.90
Versements anticipés pour l'EPL / divorce		-4'215'895.25	-3'768'920.80
<b><i>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</i></b>		<b>-46'998'076.20</b>	<b>-65'427'953.70</b>
<b>Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques, fonds libres des caisses, réserves de cotisations</b>		<b>-58'168'776.30</b>	<b>-21'759'590.55</b>
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	52	-35'295'300.90	-5'186'743.35
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance rentiers	54	-20'212'774.30	-8'596'050.40
Dissolution / Constitution de provisions techniques	56	-547'966.00	-3'668'975.00
Rémunération du capital épargne		-2'550'337.70	-6'468'275.45
Dissolution / Constitution des fonds libres des affiliés	58	3'473.45	1'490'566.05
Dissolution / Constitution de réserves de cotisations	67	434'129.15	669'887.60
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>2'948'045.35</b>	<b>2'545'976.65</b>
Prestations d'assurance		2'948'045.35	2'545'976.65
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-659'170.70</b>	<b>-644'741.85</b>
Primes d'assurance		-494'888.10	-458'548.60
Cotisations au fonds de garantie		-164'282.60	-186'193.25
<b><i>Résultat net de l'activité d'assurance</i></b>		<b>-3'679'282.90</b>	<b>-1'412'463.85</b>

<b>Résultat net des placements</b>		<b>5'060'074.17</b>	<b>7'750'371.93</b>
Résultat liquidités	661	67'121.35	24'586.66
Résultat change à terme	662	263'337.07	3'965'548.04
Résultat obligations	663	3'508'376.77	-2'140'228.76
Résultat actions	664	-11'810'435.72	2'195'396.36
Résultat immobilier	665	16'158'671.61	7'114'656.37
Frais d'administration des placements	666	-2'893'934.43	-3'147'541.26
Intérêts sur prestations de sortie		-227'214.63	-239'835.08
Intérêts sur la réserve de cotisations de l'employeur	67	-4'275.15	-19'851.80
Intérêts primes payées d'avance		-1'572.70	-2'358.60
<b>Autres produits</b>		<b>65'628.89</b>	<b>7'708.46</b>
<b>Autres frais</b>		<b>-18'886.57</b>	<b>-25'715.49</b>
<b>Frais d'administration</b>		<b>-3'930'361.05</b>	<b>-3'821'872.60</b>
Frais d'administration	71	-2'307'560.20	-2'326'323.30
Frais de marketing et de publicité	72	-1'622'800.85	-1'495'549.30
<b><i>Excédent des produits / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</i></b>		<b>-2'502'827.46</b>	<b>2'498'028.45</b>
<b>Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	63	<b>2'502'827.46</b>	<b>-2'498'028.45</b>
<b><i>Excédent des produits / Excédent des charges (-)</i></b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>



## ANNEXE

### 1 Bases et organisation

#### 11 Forme juridique et but

La Collective de Prévoyance - Copré (ci-après la Fondation), anciennement Columna Fondation communautaire de prévoyance professionnelle, a été fondée par l'ex-Banque Populaire Suisse.

Son siège est à Genève. Il s'agit d'une fondation collective semi-autonome, régie par les articles 80 et suivants du Code Civil suisse, par l'article 331 à 331e du Code des obligations(CO), par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par les ordonnances fédérales y relatives, par les prescriptions fédérales et cantonales en matière de prévoyance, ainsi que par ses statuts et règlements.

La Fondation a pour but de prémunir le personnel de tout affilié contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions du règlement de prévoyance et du plan de prévoyance.

#### 12 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation remplit les obligations de la LPP et est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

#### 13 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	02.08.1974	
Règlement de prévoyance	01.01.2010	
Règlement d'organisation	01.01.2007	
Règlement interne aux entreprises affiliées	05.07.2005	
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	15.03.2012	entré en vigueur le 31.12.2011
Règlement de placement	10.05.2010	
Avenant n° 1 au règlement de placement	15.03.2012	entré en vigueur le 31.12.2011
Règlement de liquidation partielle	01.01.2005	

#### 14 Organe de gestion (paritaire) / Droit à la signature

Les organes de la Fondation sont l'Assemblée des délégués, le Conseil de fondation et la Direction.

L'Assemblée des délégués est l'organe paritaire suprême aux termes de l'article 51 LPP. Elle est composée paritairement de représentants des entreprises affiliées et de représentants des assurés.

Elle se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum une fois par année. L'Assemblée des délégués nomme les membres du Conseil de fondation et l'organe de contrôle. Elle vote l'approbation des comptes et du rapport annuel, ainsi que la décharge au Conseil de fondation. Elle approuve les modifications des statuts et du règlement de prévoyance.

Le Conseil de fondation se compose de 6 membres. Il a, au 31 décembre 2011, la composition suivante :

	<u>Fonction</u>	<u>Durée du mandat/fin</u>	<u>Représentation</u>	<u>Autorisation signature</u>
Rancic Christina	Membre, Présidente	4 ans, 02.06.2013	entreprises affiliées	collective à 2
Fiechter Robert	Membre, Vice-président	4 ans, 02.06.2013	entreprises affiliées	collective à 2
Grivel Jacques	Membre	4 ans, 02.06.2013	entreprises affiliées	collective à 2
Gordon Robin	Membre	4 ans, 24.05.2015	assurés	collective à 2
Izzo Mario	Membre	4 ans, 02.06.2013	assurés	collective à 2
Michel Pierre	Membre	4 ans, 02.06.2013	assurés	collective à 2

La Direction est composée de la Présidente, du Vice-président et du Directeur de la Fondation. Elle gère les affaires courantes. Dès le 7 avril 2010, M. Marçal Decoppet est employé de la Fondation et occupe le poste de Directeur.

## 15 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle :	M. Christophe Steiger, Fractals SA, Lausanne
Experts :	Etude Des Gouttes & Associés, Genève, dossier de décès complexe Etude LHA, Genève, dossier d'invalidité complexe Etude Oberson Avocats, Genève, dossier d'imposition TVA parkings Hpr SA, Vevey, dossier reprise collectif assurés
Médecin-conseil :	Dr Jean-Pierre Boss, Lausanne
Organe de révision :	Ernst & Young SA, Genève
Administration technique et comptable :	Hpr SA, Vevey
Dépositaire des titres :	Credit Suisse AG, Zürich
Gestionnaires de fortune :	Aforge Capital Management SA, Genève Credit Suisse AG, Zürich GFI Gestion de Fortunes Immobilières SA, Genève IAM Independent Asset Management SA, Genève Swiss & Global Asset Management AG, Zürich
Conseillers en placement :	Novarca Services AG, Pfäffikon, audit partie mobilière (optimisation des coûts) à titre gracieux SPG Intercity Geneva SA, Genève, audit fonctionnement partie immobilière, à titre gracieux
Administration des immeubles :	Euro-Courtage Sàrl, Montreux Pro Logement SA, Echallens Régie du Rhône SA, Lancy
Autorité de surveillance :	Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève, n° de registre GE 1118

## 16 Employeurs affiliés

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Effectif au 1er janvier :	343	296
Entrées :	77	71
Sorties :	31	24
Effectif au 31 décembre :	389	343

## 2 Membres actifs et rentiers

### 21 Assurés actifs

	31.12.2011	31.12.2010
Assurés actifs totaux	5'768	5'511

### 22 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2011	31.12.2010
Retraités	172	141
Enfants de retraités	3	1
Invalides	133	117
Enfants d'invalides	71	55
Veuves et veufs	23	17
Orphelins	11	9
Total	<u>413</u>	<u>340</u>

Dont 218 bénéficiaires dont la rente est entièrement réassurée.

## 3 Nature de l'application du but

### 31 Explication des plans de prévoyance

En vue de la réalisation de ses buts, la Fondation a élaboré un règlement de prévoyance commun à tous les affiliés. Le plan de prévoyance, propre à chaque affilié, décrit les prestations assurées choisies par l'affilié.

### 32 Financement, méthodes de financement

Le financement des cotisations varie d'un affilié à l'autre et est défini dans le plan de prévoyance propre à l'affilié.

### 33 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Lors de la séance du 31 janvier 2012, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Jusqu'au 31 mars 2003, le risque de longévité était entièrement réassuré. Dès le 1er avril 2003, la Fondation assure elle-même ce risque et constitue à cet effet des réserves mathématiques pour les rentiers retraités.

## **4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence**

### **41 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26**

Les comptes de la Fondation ont été établis et présentés conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

### **42 Principes comptables et d'évaluation**

Placements : L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières à la date du bilan ou à la dernière VNI connue. Du fait du principe comptable adopté (valeur boursière), les plus/moins-values résultant des évaluations annuelles pour dresser le bilan sont comptabilisées séparément afin de ne pas les confondre avec les gains/pertes sur titres vendus en cours d'exercice, opérations impliquant un flux de trésorerie.

Monnaies étrangères : Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année (cours de la banque) : USD 0.9351, EUR 1.213906, GBP 1.453239, JPY 1.215355, CAD 0.918319, AUD 0.958665, HKD 0.1204. Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont comptabilisés par le compte de résultat.

Immeubles : Ils ont été évalués à leur valeur de rendement, soit l'état locatif dynamique au 01.01.2012 capitalisé à un taux de 6.25% (6.5% en 2010).

Autres actifs : L'évaluation des autres actifs se fait à la valeur nominale.

Autres passifs : L'évaluation des autres passifs se fait à la valeur nominale.

### **43 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes**

Le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des immeubles s'élève, au 31.12.2011 à 6.25%, contre 6.5% au 31.12.2010. L'impact financier est de CHF 9'082'881.

Ce changement a été rendu nécessaire par la modification du taux technique de 4% à 3.5%. En effet le taux d'actualisation est notamment fonction du taux technique (cf. chiffre 57 ci-après). Le Conseil de fondation a toutefois décidé de ne pas baisser le taux d'actualisation de 6.5% à 6%, mais d'avoir une approche par immeuble avec un taux d'actualisation déterminé selon des paramètres individualisés, reflétant de manière plus adéquate la composition du portefeuille immobilier de Copré. Une étude approfondie est en cours et dans l'intervalle, un taux de 6.25% a été choisi, représentant une valorisation plus en adéquation avec le marché.

Aucune autre modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes n'est intervenue en 2011.

## 5 Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

### 51 Nature de la couverture des risques, réassurance

Jusqu'au 31 décembre 2008, les risques décès et invalidité sont couverts par un contrat de réassurance auprès de la Bâloise, Compagnie d'Assurances sur la Vie. Les indexations des rentes en cours décidées par le Conseil de fondation sont à la charge de la Fondation, laquelle constitue à cet effet des réserves mathématiques.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009 la Fondation a opté pour un contrat de réassurance de type stop-loss conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie. Cette réassurance est complétée par un contrat de type excess of loss auprès de Elips Life AG. La Fondation constitue ainsi dès cette date les réserves mathématiques et la provision de fluctuation des risques nécessaires à cette situation.

Ces deux contrats ont été résiliés au 31.12.2011. Ils ont été remplacés, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, par un seul contrat conclu avec PKRück (stop-loss plus).

La Fondation assure elle-même le risque de longévité et constitue, dans ce but, des réserves mathématiques pour les rentiers, une provision de longévité, ainsi qu'une provision d'amélioration du taux de conversion.

### 52 Evolution et rémunération des avoirs-épargne

	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance assurés actifs	303'283'118.25	291'628'099.45
Attributions/dissolutions rétroactives	1'917'464.80	-54'641.75
Cotisations d'épargne	34'593'347.20	33'254'824.30
Autres cotisations et contributions de rachat	3'832'508.15	6'633'301.80
Apports de libre passage	45'779'876.65	31'270'276.45
Répartition fonds libres	788'837.85	1'113'091.55
Remboursement des versements pour l'EPL / divorce	819'478.10	1'168'049.45
Prestations de libre passage en cas de sortie	-33'488'411.45	-53'292'245.45
Versements pour l'EPL / divorce	-4'215'895.25	-3'768'920.80
Dissolution due aux retraites, décès et invalidités	-14'809'537.20	-11'179'208.70
Rémunération des capitaux de prévoyance	2'550'337.70	6'468'275.45
Attribution aux prestations de sortie	77'632.05	42'216.50
<b>Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>341'128'756.85</b>	<b>303'283'118.25</b>

### Règles techniques

Pour les assurés encore actifs au 31.12.2011 et pour la période de référence du 01.01 au 31.12.2011, les intérêts attribués sur les comptes épargne des assurés actifs, des assurés en incapacité de gain et des invalides ont été calculés sur les avoirs réglementaires à un taux de 0.75 % (contre 2.25 % en 2010).

Compte tenu des marchés difficiles sur 2011, le Conseil de fondation a décidé de privilégier l'équilibre du bilan afin de ne pas péjorer le degré de couverture.

Pour les assurés sortis durant l'année 2011, les intérêts attribués jusqu'à la date de sortie ont été calculés au taux LPP.

**53 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP**

	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	CHF	CHF
<b>Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)</b>	<b>160'880'765.25</b>	<b>141'207'062.85</b>
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	2,00 %	2,00 %

**54 Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des rentiers****A - Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des invalides**

Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance	10'411'989.60	8'897'478.45
Transfert des capitaux actifs	331'452.00	1'258'045.90
Cotisations d'épargne	642'075.35	480'344.30
Apports de libre passage	961'390.00	114'885.50
Répartition fonds libres	0.00	20'158.20
Rémunération des capitaux de prévoyance	83'610.65	214'705.60
Dissolution capitaux-épargne	-322'669.70	-573'628.35
<b>Total des capitaux de prévoyance des assurés invalides</b>	<b>12'107'847.90</b>	<b>10'411'989.60</b>

**B - Evolution du capital de couverture pour les rentiers**

Solde du capital de couverture au 1er janvier	40'432'660.00	33'351'120.75
Apports	1'437'896.80	598'498.35
Modification liée à des changements de bases de calcul*	5'348'741.00	0.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	11'730'278.20	6'483'040.90
<b>Total du capital de couverture pour les rentiers</b>	<b>58'949'576.00</b>	<b>40'432'660.00</b>

**Total capital de prévoyance rentiers (A+B)**

<b>71'057'423.90</b>	<b>50'844'649.60</b>
----------------------	----------------------

**55 Résultats de la dernière expertise actuarielle**

La dernière expertise actuarielle a été effectuée, sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011. Les conclusions sont les suivantes :

- au 31.12.2011, sauf pour 11 affiliés, il n'y a pas de découvert au sens des dispositions légales;
- les engagements de la Fondation sont entièrement couverts;
- la réserve de fluctuation de valeurs est néanmoins à reconstituer.

Etant donné cette situation, nous recommandons de :

- créditer en 2012 l'intérêt minimal légal, soit 1,5% calculé sur le minimum LPP aux assurés sortants;
- ne pas adapter les rentes en cours au-delà des adaptations requises par la LPP.

Onze affiliés ont un degré de couverture compris entre 94,1% à 100%. Pour ces affiliés, il n'y aura pas d'intérêts distribués sur les comptes jusqu'à ce que leur degré de couverture soit à nouveau de 100%. Des mesures d'assainissements complémentaires sont réservées si l'absence d'intérêts ne devait pas permettre de remonter à 100% dans un délai raisonnable (5 ans).

**56 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel**

<b>A - Provision de longévité</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	CHF	CHF
Solde de la provision de longévité au 1er janvier	1'949'350.00	1'485'875.00
Modification liée à des changements de bases de calcul*	-2'655'830.00	0.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	998'696.00	463'475.00
<b>Total de la provision de longévité</b>	<b>292'216.00</b>	<b>1'949'350.00</b>
<b>B - Provision d'amélioration du taux de conversion</b>		
Solde provision d'amélioration du taux de conversion au 1er janvier	1'955'700.00	1'534'200.00
Modification liée à des changements de bases de calcul*	2'693'700.00	0.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	-246'600.00	421'500.00
<b>Total de la provision d'amélioration du taux de conversion</b>	<b>4'402'800.00</b>	<b>1'955'700.00</b>
<b>C - Provision de fluctuation des risques</b>		
Solde provision de fluctuation des risques au 1er janvier	4'284'000.00	1'500'000.00
Modification liée à des changements de bases de calcul*	679'000.00	0.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	-921'000.00	2'784'000.00
<b>Total de la provision de fluctuation des risques</b>	<b>4'042'000.00</b>	<b>4'284'000.00</b>
<b>Total des provisions techniques (A+B+C)</b>	<b>8'737'016.00</b>	<b>8'189'050.00</b>

\*Le calcul des réserves mathématiques des rentiers est effectué dès le 31 décembre 2011 sur la base de la table LPP 2010, avec un taux d'intérêt technique de 3.5%, en lieu et place de la table EVK 2000, avec un taux d'intérêt technique de 4%, utilisée jusqu'alors.

La provision de longévité sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles. La modification des bases techniques susmentionnée a engendré une dissolution de la provision de longévité qui a permis de financer une partie du coût de ce changement.

La provision d'amélioration du taux de conversion a pour but de stabiliser le taux de conversion aussi longtemps que possible. Elle est basée sur une estimation des cas de retraite pendant les cinq années à venir et tient compte de 75% du capital de prévoyance supplémentaire nécessaire pour couvrir la différence entre la rente effectivement servie selon le taux de conversion déterminé par la Fondation et une rente basée sur le taux de conversion d'après les bases techniques utilisées. Cette approche part de l'hypothèse que 25% des retraites sont prises sous forme de capital.

La forte augmentation de la provision d'amélioration du taux de conversion en 2011 s'explique par le fait que le taux de conversion actuariel a baissé suite à la modification des bases techniques. La différence entre la rente servie et celle qui serait versée si le taux de conversion actuariel était appliqué est ainsi plus élevée et son financement nécessite une provision plus élevée.

La provision de fluctuation des risques est constituée afin de permettre à la fondation de faire face aux cas d'assurance non couverts par les assurances stop loss et excess of loss, de manière à couvrir deux années consécutives de très grande sinistralité avec une probabilité de 97,5%.

**57 Modification des bases et hypothèses techniques**

Dès le 31 décembre 2011, les bases techniques de la Fondation ont été modifiées. La table utilisée dès cette date est LPP 2010 en lieu et place de la table EVK 2000.

Le Conseil de fondation a décidé, compte tenu de la directive technique de la chambre suisse des actuaires-conseils et de la tendance observée en la matière, d'abaisser le taux technique de 4% à 3.5% de manière à renforcer les réserves.

**58 Fonds libres des affiliés**

	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
Solde des fonds libres des affiliés au 1er janvier	634'090.51	2'124'656.56
Constitution des fonds libres des affiliés	803'829.15	80'975.15
Dissolution des fonds libres des affiliés	-807'302.60	-1'571'541.20
Total des fonds libres des affiliés	<u>630'617.06</u>	<u>634'090.51</u>

**59 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2**

	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	<u>420'923'196.75</u>	<u>362'316'817.85</u>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	420'923'196.75	362'316'817.85
Réserve de fluctuation de valeurs	19'953.67	2'522'781.13
Capital de fondation, fonds libres	0.00	0.00
Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires	<u>420'943'150.42</u>	<u>364'839'598.98</u>
<b>Degré de couverture</b> (Fortune à disposition par rapport aux capitaux engagés)	<u>100.00%</u>	<u>100.70%</u>

Ce degré de couverture est applicable à tous les affiliés, à l'exception :

- des affiliés bénéficiant de fonds libres, pour lesquels le degré de couverture est supérieur;
- des 11 affiliés arrivés en 2011 en provenance de la Fondation collective Genesia, avec un degré de couverture de 90%. Celui-ci sera complété du résultat de la liquidation partielle de la Fondation qui est en cours. Le degré de couverture estimé de cette fondation est de 94.1%.



## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 61 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

La fortune de la Fondation est déposée auprès du Credit Suisse. Les mandats de gestion du portefeuille titres sont confiés à IAM Independent Asset Management SA, Swiss & Global Asset Management AG (anciennement Julius Baer), Aforge Capital Management SA et Credit Suisse AG.

Le règlement de placement de la Fondation a été mis à jour au 10.05.2010 et est à disposition pour consultation sur le site internet.

### 62 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4 OPP2)

Dans le cadre du règlement de placement, la fondation a fait usage de la liberté que lui laisse la loi d'étendre les possibilités de placement. Les domaines d'investissement concernés sont explicités à l'annexe 2 du règlement de placement. Les dispositions nécessaires ont été prises afin que le soin requis soit apporté au choix, à la gestion et au contrôle des placements. Le Conseil de fondation a particulièrement veillé à ce que soit assuré la réalisation des buts de prévoyance, notamment en adoptant une stratégie de gestion qui tienne compte des actifs et des passifs, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de l'effectif des assurés. Une analyse de congruence actif/passif a été réalisée en 2009 (voir également sous point 641).

### 63 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier de la réserve de fluctuation de valeurs	2'522'781.13	24'752.68
Augmentation/diminution due au résultat d'exploitation	-2'502'827.46	2'498'028.45
<b>Réserve de fluctuation de valeurs au bilan</b>	<b>19'953.67</b>	<b>2'522'781.13</b>
<b>Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs (valeur absolue)</b>	<b>43'008'261.00</b>	<b>43'008'261.00</b>
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs	-42'988'307.33	-40'485'479.87

Dans le règlement de placement, le Conseil de fondation a retenu, pour le calcul de sa réserve de fluctuation de valeurs, une technique mixte consistant à simuler conjointement et à long terme l'évolution des actifs que la Fondation détient. Cette simulation multiple permet la mise en évidence d'un grand nombre d'évolutions possibles de la fortune de la Fondation. Les scénarii les plus défavorables sont écartés, compte tenu de leur caractère hautement improbable. Du sous-ensemble résiduel est extrait le scénario impliquant la perte la plus large. Le montant correspondant à cette perte est la Value-at Risk (VaR).

La validité prédictive théorique de ce montant est fonction du nombre de scénarii simulés écartés [0,5%]. Cette grandeur s'exprime comme son complément à un [100%], en l'occurrence 99,5% [100%-0,5%].

A titre de précaution supplémentaire, le Conseil de fondation a tenu à prendre en considération un scénario encore plus risqué que celui mis en évidence par la VaR à 99,5%, en recourant à la métrique corrélative désignée dans la littérature sous les termes d'Expected Shortfall (ES) ou, alternativement, d'Expected Tail Loss (ETL). Ce dernier chiffre est obtenu en opérant la moyenne des valeurs extrêmes précédemment écartées comme hautement improbables.

Le Conseil de fondation a décidé le 31 janvier 2012, par souci d'économie et compte tenu du fait que la stratégie n'a pas changé, de ne pas faire recalculer la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs, la réserve constituée au 31.12.2011 étant éloignée de son objectif.

**64 Présentation des placements par catégorie****641 Structure des placements**

Présentation des placements par catégorie, selon le règlement de placement :

	31.12.2011	Répartition effective en %	31.12.2010	Répartition effective en %	Stratégie	Marges
	CHF		CHF			
<b>Liquidités (CC / CT / Pl. fid.)</b>	<b>68'708'213</b>	<b>13.11%</b>	<b>44'729'689</b>	<b>9.19%</b>	<b>0%</b>	<b>0%-40%</b>
Obligations en CHF	82'360'978	15.72%	65'695'353	13.50%	31.5%	18.9%-44.1%
Obligations en monnaies étrangères	39'393'930	7.52%	45'093'019	9.27%	10.5%	6.3%-14.7%
<b>Total revenu fixe (ex cash)</b>	<b>121'754'908</b>	<b>23.24%</b>	<b>110'788'372</b>	<b>22.77%</b>	<b>42%</b>	<b>25.2%-58.8%</b>
Actions et fonds de placement en actions en CHF	60'953'628	11.63%	76'433'143	15.71%	10.5%	6.3%-14.7%
Actions et fonds de placement en actions en monnaies étrangères	30'658'670	5.85%	23'443'678	4.82%	17.5%	10.5%-24.5%
<b>Total actions</b>	<b>91'612'298</b>	<b>17.48%</b>	<b>99'876'821</b>	<b>20.53%</b>	<b>28%</b>	<b>16.8%-39.2%</b>
<b>Immobilier</b>	<b>236'154'913</b>	<b>45.06%</b>	<b>224'348'943</b>	<b>46.13%</b>	<b>30%</b>	<b>18%-50%</b>
<b>Placements chez l'employeur</b>	<b>3'714'475</b>	<b>0.71%</b>	<b>3'474'834</b>	<b>0.71%</b>		
<b>Autres créances CHF</b>	<b>2'072'626</b>	<b>0.40%</b>	<b>3'245'107</b>	<b>0.67%</b>		
<b>Fortune totale</b>	<b>524'017'433</b>	<b>100.00%</b>	<b>486'463'766</b>	<b>100.00%</b>		

Limites globales, selon le règlement de placement :

	31.12.2011	Répartition effective en %	31.12.2010	Répartition effective en %	Stratégie	Marges
	CHF		CHF			
Titres de sociétés ou fonds de placement investis en matières premières (actions)	3'702'530	0.71%	8'915'349	1.83%	5%	0%-5%
Titres de sociétés ou fonds de placement investis sur les marchés émergents	12'262'046	2.34%	14'628'514	3.00%	5%	0%-7.5%
Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change	54'558'394	10.41%	37'952'240	7.80%		0%-40%

Le Conseil de fondation est conscient que les marges minimales des obligations en CHF et des actions en monnaies étrangères n'ont pas été respectées pour la troisième année consécutive, et estime que cette situation temporaire est due à la nature conjoncturelle des marchés.

Il en est de même pour la marge minimale du total revenu fixe (obligations).

Contrôle des limites selon l'art. 55 OPP2 :

	31.12.2011	Répartition effective en %	31.12.2010	Répartition effective en %	Limites OPP2
	CHF		CHF		
Titres hypothécaires et lettres de gage suisses	10'442'250	1.99%	9'564'836	1.97%	50%
Actions	91'612'298	17.48%	99'876'821	20.53%	50%
Immobilier	236'154'913	45.06%	224'348'943	46.13%	30%
Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change	54'558'394	10.41%	37'952'240	7.80%	30%

L'art. 54 al. 1 OPP2 autorise le placement de 10% de la fortune sur un débiteur. Forte de l'expérience acquise en 2007-8, période durant laquelle on a pu constater la possible rapide dégradation de la qualité de débiteurs réputés très solvables, la fondation a décidé d'être plus restrictive et de n'autoriser de tels placements qu'à concurrence de 5%. La situation des liquidités déposées auprès de Credit Suisse, représentant 13.1% de la fortune à fin décembre, n'a été que provisoire. En effet Aforge Capital Management SA qui était liquide à hauteur de CHF 33.5 mios à fin décembre pour des raisons tactiques, a réduit cette part à CHF 12 mios à fin mars. La trésorerie courante de la Fondation a également été réduite de CHF 21 mios de janvier à avril 2012 suite à des réinvestissements dans le portefeuille titres et de CHF 10 mios à fin avril 2012 pour le remboursement d'une hypothèque arrivant à échéance.

La décision prise en 2008 par le Conseil de fondation d'augmenter l'allocation tactique de la fortune immobilière à environ 47% avait les buts suivants : augmenter les investissements dans une classe d'actifs stable en comparaison de la volatilité des marchés financiers de l'époque, assurer un revenu récurrent supérieur à celui des valeurs traditionnelles à revenu fixe et optimiser le montant de la réserve de fluctuation de valeurs grâce à une volatilité moyenne plus basse de la fortune globale. Cette allocation tactique a pour vocation de diminuer progressivement, au fur et à mesure des entrées de primes et apports de libres-passages provoqués potentiellement par de nouvelles affiliations.

Bien que constituant un ensemble homogène, La Levratte est composée de sept parcelles individuellement cessibles. Le règlement de placement précise que le placement dans un seul objet immobilier ne peut dépasser 10% de la fortune diminuée des emprunts. Tous les objets en portefeuille respectent cette limite.

L'endettement hypothécaire de CHF 80 millions représente environ 34% de la fortune immobilière (autorisation réglementaire : 50%) et environ 15% de la fortune globale. L'intérêt moyen payé est 2.94% pour une durée moyenne de 4.96 ans. L'échelonnement des échéances est présenté sous point 79.

**642 Liste des immeubles détenus**

<b>Immeuble</b>	<b>Estimation au 31.12.2011</b>	<b>Estimation au 31.12.2010</b>
Bussigny, Lausanne 8	4'856'640	4'535'077
Corsier, Ch. Neuf 1-3	4'120'704	3'942'886
Crans, Pas de l'Ours 4	2'654'784	2'552'677
Genève, Cavour 17	6'970'752	6'685'108
Genève, Contamines 1	11'105'760	10'636'043
Genève, Palettes 23	9'686'752	9'173'538
Lausanne, Ale 8	4'881'216	4'601'169
Lausanne, Echallens 80	3'193'920	2'806'708
Le Mont, Lausanne 33	7'554'816	7'131'258
Meyrin, Livron 21	7'448'448	7'021'662
Meyrin, Livron 23	6'226'560	5'980'185
Montreux, Alpes 38-58	23'556'688	22'194'462
Neuchâtel, Grand-Rue 1a	3'488'640	3'345'600
Nyon, Levratte 8-38	94'164'609	90'093'601
Paudex, Bernadaz 3	3'176'256	2'875'385
Penthaz, Cossonay 1-7	6'990'272	6'635'815
Petit-Saconnex, Lamartine 22	6'719'040	6'446'446
Petit-Saconnex, Lamartine 24	11'678'976	11'061'969
Petit-Saconnex, Lamartine 24 ter	4'739'520	4'442'769
Yverdon, Cheminet 31-39	12'940'560	12'186'585
<b>Total</b>	<b>236'154'913</b>	<b>224'348'943</b>

**643 Explications sur la gestion des immeubles**

En raison de l'importance du parc immobilier, le Conseil de fondation a adopté une politique de gestion immobilière ainsi qu'un système de contrôle des activités immobilières. Le système de contrôle garantit le respect des règles prudentielles et, en particulier, des règles applicables aux conflits d'intérêts.

En 2011, le Conseil de fondation a mandaté SPG Intercity Geneva SA, société professionnelle de l'immobilier, pour effectuer un audit de la gestion de l'immobilier.

Notre réviseur, Ernst & Young, dans le cadre de son mandat d'organe de contrôle, audite les activités immobilières déléguées à GFI Gestion de Fortune Immobilière SA.

**65 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)**

Au 31 décembre 2011, plusieurs opérations de change à terme sont ouvertes, dont le détail figure ci-dessous.

Monnaie	Nominal	Cours d'achat moyen	Cours au 31.12.2011	Produit/perte (-) au 31.12.2011
USD	7'493'000	0.9234	0.939233	-118'639
EUR	7'807'000	1.237	1.21616	162'699
				44'060

Au 31 décembre 2010, plusieurs opérations de change à terme étaient ouvertes, dont le détail figure ci-dessous.

Monnaie	Nominal	Cours d'achat moyen	Cours au 31.12.2010	Produit/perte (-) au 31.12.2010
USD	6'025'000	0.986575	0.93137	332'609
EUR	14'575'000	1.302698	1.24927	778'706
				1'111'315

<b>66 Explications du résultat net des placements</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
	CHF	CHF
<b>661 Liquidités</b>	<b>67'121.35</b>	<b>24'586.66</b>
- Intérêts sur c/c divers	67'121.35	24'562.66
- Bénéfices sur ventes placements marché monétaire	0.00	24.00
<b>662 Change à terme</b>	<b>263'337.07</b>	<b>3'965'548.04</b>
- Différences de change réalisées	1'333'403.07	3'223'859.04
- Moins-values opérations change à terme	-1'070'066.00	0.00
- Plus-values opérations change à terme	0.00	741'689.00
<b>663 Total obligations</b>	<b>3'508'376.77</b>	<b>-2'140'228.76</b>
<b>6630 Obligations</b>	<b>3'443'438.22</b>	<b>-2'063'895.98</b>
- Produits d'intérêts sur obligations suisses	1'096'120.73	1'289'416.02
- Produits d'intérêts sur obligations étrangères en CHF	641'795.16	702'786.61
- Produits d'intérêts sur obligations étrangères en devises	970'829.31	1'087'885.47
- Revenus des fonds de placement obligations suisses	388'725.47	183'157.60
- Revenus des fonds de placement obligations étrangères en CHF	55'582.55	0.00
- Revenus des fonds de placement obligations étrangères en devises	168'504.96	0.00
- Pertes sur ventes	-947'492.56	-412'468.43
- Bénéfices sur ventes	1'252'625.40	442'883.27
- Différences de change réalisées	-1'457'317.44	-7'196'049.02
- Moins-values	-607'052.29	-1'632'228.28
- Plus-values	1'881'116.93	3'470'720.78
<b>6631 Titres de sociétés/fonds de placement marchés émergents</b>	<b>64'938.55</b>	<b>-76'332.78</b>
- Différences de change réalisées	194'113.60	-105'988.22
- Pertes sur ventes	-44'689.02	0.00
- Bénéfices sur ventes	6'916.40	0.00
- Moins-values	-91'402.43	-2'636.13
- Plus-values	0.00	32'291.57
<b>664 Total actions</b>	<b>-11'810'435.72</b>	<b>2'195'396.36</b>
<b>6640 Actions</b>	<b>-6'101'332.59</b>	<b>354'277.76</b>
- Dividendes des actions suisses	762'466.35	395'213.70
- Dividendes des actions étrangères en devises	154'304.41	68'108.99
- Dividendes des fonds de placement actions suisses	319'565.33	379'682.07
- Dividendes des fonds de placement actions étrangères en CHF	435'453.18	643'626.95
- Pertes sur ventes	-5'921'333.19	-222'454.21
- Bénéfices sur ventes	253'841.02	1'034'942.75
- Différences de change réalisées	-59'581.62	-1'780'201.31
- Moins-values	-3'447'188.62	-5'516'356.15
- Plus-values	1'401'140.55	5'351'714.97
<b>6641 Titres de sociétés/fonds de placement matières premières</b>	<b>-2'697'207.95</b>	<b>1'320'714.25</b>
- Revenus	2'989.10	3'313.50
- Pertes sur ventes	-1'256'813.50	0.00
- Bénéfices sur ventes	0.00	230'052.55
- Moins-values	-1'443'383.55	-975'720.20
- Plus-values	0.00	2'063'068.40
<b>6642 Titres de sociétés/fonds de placement marchés émergents</b>	<b>-3'011'895.18</b>	<b>520'404.35</b>
- Revenus	69'175.05	37'393.03
- Pertes sur ventes	-1'340'506.76	-37'305.70
- Bénéfices sur ventes	0.00	118'014.79
- Différences de change réalisées	-32'852.36	-688'600.48
- Moins-values	-1'707'711.11	-382'063.01
- Plus-values	0.00	1'472'965.72

<b>665 Immobilier</b>	<b>16'158'671.61</b>	<b>7'114'656.37</b>
- Charges immobilières	-3'183'347.57	-3'113'362.60
- Revenus immobiliers	14'763'223.08	14'223'683.00
- Moins-values	-3'312'346.55	-2'533'289.48
- Plus-values résultant de la modification du taux de capitalisation	9'082'881.00	0.00
- Plus-values	1'201'061.65	1'085'625.45
- Intérêts hypothécaires	-2'392'800.00	-2'548'000.00
<b>666 Frais d'administration des placements</b>	<b>-2'893'934.43</b>	<b>-3'147'541.26</b>
<b>6661 Frais d'administration des placements mobiliers</b>	<b>-1'279'653.68</b>	<b>-1'517'843.18</b>
Frais sur transactions titres	-221'928.01	-339'816.31
Frais sur c/c bancaires	-28'896.75	-42'708.76
Frais de gestion de fortune Aforge Capital Management	-214'440.97	-166'485.52
Frais de gestion de fortune Credit Suisse	-56'658.20	0.00
Frais de gestion de fortune E.I.M. SA	0.00	-116'073.84
Frais de gestion de fortune IAM Independent Asset Management SA	-487'095.80	-551'473.25
Frais de gestion de fortune Swiss&Global Asset Management AG	-246'166.55	-278'614.20
Frais pour la tenue de la comptabilité des titres Credit Suisse	-24'467.40	-22'671.30
<b>6662 Frais d'administration des placements immobiliers</b>	<b>-1'614'280.75</b>	<b>-1'629'698.08</b>
Honoraires de gestion financière, locative et administrative régies	-318'389.00	-304'348.25
Honoraires de gestion technique régies	-216'326.15	-215'114.00
Honoraires de gestion technique GFI	-99'598.95	-89'913.72
Honoraires de gestion dynamique du portefeuille GFI	-707'215.06	-645'883.17
Honoraires de pilotage GFI	-265'916.20	-340'718.12
Honoraires finaux GFI année précédente	-6'835.39	-33'720.82

**667 Performance des placements**

Selon le dépositaire des titres, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2011 est de 1.01%.

**67 Explication des placements chez les employeurs et des réserves de cotisations des employeurs**

	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	CHF	CHF
Créances de cotisations des employeurs, brut	3'731'374.60	3'490'084.35
Provision pour pertes sur créances employeurs	-16'900.00	-15'250.00
Créances de cotisations des employeurs, net	<b>3'714'474.60</b>	<b>3'474'834.35</b>
Solde de la réserve de cotisations des employeurs au 1er janvier	3'866'230.10	4'516'265.90
Augmentation	1'032'214.30	384'175.80
Diminution	-1'466'343.45	-1'054'063.40
Intérêts	4'275.15	19'851.80
<b>Total réserve de contributions des employeurs</b>	<b>3'436'376.10</b>	<b>3'866'230.10</b>

Par le terme "créances de cotisations des employeurs" on entend le compte courant de chaque entreprise affiliée à la Fondation. A noter que 95% de ces cotisations ont été acquittées durant le premier trimestre de l'année 2012. Les cotisations encore dues font l'objet d'un suivi régulier.

**7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation****71 Explication du poste frais d'administration**

	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	CHF	CHF
Frais de fonctionnement	-413'400.85	-380'884.25
Autorité de surveillance cantonale	-4'300.00	-4'900.00
Honoraires de gestion administration	-1'596'943.00	-1'495'467.35
Honoraires de l'expert	-30'375.00	-17'216.00
Honoraires de révision	-94'434.00	-102'022.00
Honoraires de mandats divers	-168'107.35	-325'833.70
<b>Total des frais d'administration</b>	<b>-2'307'560.20</b>	<b>-2'326'323.30</b>

**Frais de gestion facturés aux affiliés**

Frais de gestion facturés aux affiliés	<b>1'489'695.45</b>	<b>1'334'828.30</b>
--	---------------------	---------------------

**72 Explication du poste frais de marketing et de publicité**

	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	CHF	CHF
Frais divers de publicité	-370'272.35	-377'237.45
Frais de commissionnement	-639'961.50	-580'348.25
Frais de commercialisation	-612'567.00	-537'963.60
<b>Total des frais de marketing et de publicité</b>	<b>-1'622'800.85</b>	<b>-1'495'549.30</b>

Comprenant les frais de publicité/marketing, de commissionnement et de commercialisation, cette rubrique recouvre en fait les frais d' « acquisition de clientèle ».

**73 Explication du poste apports de libre passage**

	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	CHF	CHF
Apports de libre passage assurés actifs	45'232'369.80	31'136'077.65
Apports de libre passage assurés actifs reçus après leur sortie	59'614.05	134'198.80
Apports de libre passage assurés invalides	961'390.00	114'885.50
Apports rentiers	1'437'896.80	598'498.35
<b>Total du poste apports de libre passage</b>	<b>47'691'270.65</b>	<b>31'983'660.30</b>

**74 Explication du poste cotisations**

	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	CHF	CHF
Bonifications épargne	35'241'983.40	33'760'743.50
Cotisations pour la couverture des risques invalidité et décès	9'062'532.10	8'949'092.20
Cotisations au fonds de garantie	152'434.90	140'694.45
Cotisations pour frais administratifs	1'489'695.45	1'334'828.30
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	539'092.20	492'388.05
<b>Total des cotisations brutes</b>	<b>46'485'738.05</b>	<b>44'677'746.50</b>
<b>Dissolution réserves contributions patronales</b>	<b>-1'466'343.45</b>	<b>-1'054'063.40</b>
<b>Total des cotisations nettes</b>	<b>45'019'394.60</b>	<b>43'623'683.10</b>
Soit :		
Cotisations des salariés	18'449'239.60	16'850'401.30
Cotisations des employeurs	26'570'155.00	26'773'281.80

**75 Explication du poste débiteurs**

	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	CHF	CHF
Compte courant réassurance	228.35	296.35
Compte courant impôt anticipé	579'111.74	228'189.85
<b>Total du poste débiteurs</b>	<b>579'340.09</b>	<b>228'486.20</b>

**76 Explication du poste compte de régularisation actif**

	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	CHF	CHF
Intérêts courus	675'388.34	1'417'541.65
Immeubles	0.00	101'893.50
Prestations à recevoir du réassureur	197'582.60	276'483.20
Prestation de libre passage à recevoir	503'412.35	74'027.30
Factures acquittées d'avance	22'910.90	29'493.75
Divers	52'743.10	5'866.20
<b>Total du poste compte de régularisation actif</b>	<b>1'452'037.29</b>	<b>1'905'305.60</b>

**77 Explication du poste compte de régularisation passif**

	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	CHF	CHF
Prestation de libre passage reçue non encore attribuée	405'704.70	163'700.06
Honoraires divers 4e trimestre à acquitter	319'430.24	347'711.03
Solde frais commissionnement à acquitter	344'476.55	304'653.40
Provisions diverses immeubles	50'000.00	376'000.00
Prestations reçues d'avance du réassureur	764'749.80	736'021.95
Divers	16'052.65	15'310.40
<b>Total du poste compte de régularisation passif</b>	<b>1'900'413.94</b>	<b>1'943'396.84</b>

**78 Explication du poste banques/assurances**

Le montant au 31.12.2010 est composé de soldes de compte courant résultant des mandats de gestion de fortune.

**79 Explication du poste dettes hypothécaires**

Le détail des dettes hypothécaires auprès du Credit Suisse est le suivant :

	<b>Montant en CHF</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Début contrat</b>	<b>Échéance</b>
Hypothèque fixe : tranche 1	6'000'000.00	3.60%	10.03.2004	10.03.2014
Hypothèque fixe	10'000'000.00	3.60%	31.03.2007	30.03.2022
Hypothèque fixe	4'000'000.00	3.50%	15.05.2007	15.05.2017
Hypothèque fixe effets différés	10'000'000.00	1.90%	28.04.2009	28.04.2012
Hypothèque fixe effets différés	15'000'000.00	2.65%	28.04.2009	28.04.2015
Hypothèque fixe effets différés	15'000'000.00	2.85%	28.04.2009	28.04.2016
Hypothèque fixe effets différés	10'000'000.00	3.05%	28.04.2009	28.04.2018
Hypothèque fixe effets différés	<u>10'000'000.00</u>	3.20%	28.04.2009	28.04.2019
<b>Total des hypothèques</b>	<b>80'000'000.00</b>			

Il s'agit d'un contrat-cadre global, garanti par les cédulas hypothécaires mentionnées au chiffre 91.



## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

Les états financiers au 31 décembre 2010 n'ont pas suscité de remarques particulières. La Fondation a donné suite aux diverses demandes complémentaires de l'autorité de surveillance.

La Fondation lui a également fait parvenir l'annonce provisoire sur la situation financière pour l'exercice 2011, concernant les institutions de prévoyance soumises à la LFLP.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 91 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires mises en gage des prêts hypothécaires sont les suivantes :

Immeuble	Cédule 1er rang	Cédule 2e rang	Cédule 3e rang	Total
Bussigny, Lausanne 8	3'000'000			3'000'000
Corsier, Ch. Neuf 1-3	520'000	150'000		670'000
Genève, Cavour 17	3'030'000			3'030'000
Genève, Contamines 1	4'600'000			4'600'000
Genève, Palettes 23	5'600'000			5'600'000
Lausanne, Ale 8	1'900'000	800'000		2'700'000
Lausanne, Echallens 80	2'000'000			2'000'000
Le Mont, Lausanne 33	572'000	3'000'000		3'572'000
Meyrin, Livron 21	4'000'000			4'000'000
Meyrin, Livron 23	1'115'000	235'800		1'350'800
Montreux, Alpes 52	10'420'000			10'420'000
Neuchâtel, Grand-Rue 1a	1'800'000	450'000		2'250'000
Nyon, Levratte 8-38	60'000'000			60'000'000
Paudex, Bernadaz 3	2'000'000			2'000'000
Penthaz, Cossonay 1-7	4'000'000			4'000'000
Pt-Saconnex, Lamartine 22bis	1'800'000	1'500'000	2'500'000	5'800'000
Pt-Saconnex, Lamartine 24	5'350'000	250'000		5'600'000
Yverdon, Cheminet 31-39	3'000'000			3'000'000
<b>Total</b>	<b>114'707'000</b>	<b>6'385'800</b>	<b>2'500'000</b>	<b>123'592'800</b>

Un contrat de crédit lombard de CHF 20'000'000.- est ouvert auprès du Credit Suisse, en cas d'acquisition immobilière future.

### 92 Découvert

En 2011, la Fondation a enregistré l'arrivée de 11 affiliés en provenance de la Fondation collective Genesisia, avec un degré de couverture estimé à 94.1% (cf. chiffre 59). Le degré de couverture exact de chaque affilié sera connu uniquement au terme de la procédure de liquidation partielle de la Fondation collective Genesisia. Le découvert sera compensé par des attributions d'intérêts moindres sur les comptes des assurés par rapport aux intérêts distribués sur les comptes des autres assurés de Copré. Quand les intérêts bonifiés sont inférieurs au minimum légal, par exemple avec un intérêt nul, les intérêts légaux sur les comptes-témoins LPP sont néanmoins garantis.

Si cette mesure ne se révélait pas satisfaisante dans un délai raisonnable, d'autres mesures d'assainissement seraient envisageables.

## 10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.





**Siège:**  
8, rue Jacques-Grosselin  
case postale 1956  
CH-1227 Carouge

**Administration:**  
7, Passage St-Antoine  
case postale  
CH-1800 Vevey 1

T 022 308 86 69  
F 022 308 86 06  
[www.copre.ch](http://www.copre.ch)